



Saison 2022 – 2023

## DOSSIER D'INFORMATIONS POUR LES INSCRIPTIONS

### Sommaire

#### ① Documents d'informations :

- Règlement Intérieur
- Grille tarifaire saison 2022/2023
- Planning des créneaux d'entraînement (prévisionnel)

#### ② Modalités d'inscription

#### ③ Bulletin de pré-inscription

#### ④ Dossier d'inscription saison 2022/2023 :

- Fiche n°1 pour tous les adhérents (majeurs et mineurs)
- Fiche n°2 fiche complémentaire pour les adhérents mineurs uniquement

(Fiches publiées à titre d'information. Elles seront adressées individuellement à chaque adhérent pré-inscrit au moment de l'inscription définitive comme indiqué dans le document n°2)

## **1 Documents d'informations**



# **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Art. 1 : Licence**

Le VERGEZE BC étant affilié à la FFBB (Fédération Française de Basket Ball), chaque adhérent prend une licence proposée par la FFBB et acquitte une cotisation annuelle au Vergèze BC dont le montant est fixé lors de l'Assemblée Générale annuelle.

### **Art. 2: Activités**

Les activités proposées par le club sont :

- L'activité Mini-Basket pour les moins de 9 ans (U7 et U9) ;
- L'activité autres catégories « en compétition » ;
- L'activité autres catégories « hors compétition ».

L'encadrement de toutes ces activités est assuré par des entraîneurs bénévoles, diplômés ou en formation.

Une éducatrice salariée vient appuyer et compléter l'action des entraîneurs bénévoles.

Pour leurs déplacements, les entraîneurs bénévoles peuvent demander le remboursement des frais d'utilisation de leurs véhicules personnels sur la base du barème spécifique définit chaque année par l'administration fiscale.

Dans le cadre des dispositions de l'article 200 du CGI, l'entraîneur peut aussi abandonner ces remboursements et en faire don à l'association en vue d'une réduction d'impôt sur le revenu.

### **Art. 3 : Activité Mini-Basket**

Les catégories Mini-Basket auront chacune 2 séances d'entraînement d'une durée de 1h ou 1h30.

Des groupes seront composés, si possible, avec 20 enfants maximum.

Le planning sera donné en début de saison.

Les enfants participeront aux compétitions (plateaux) en fonction des avancées dans l'apprentissage.

### **Art. 4 : Activité « hors compétition »**

L'activité « hors compétition » consiste en un entraînement hebdomadaire en extérieur.

En cas de pluie, la séance est annulée et reportée en fonction des disponibilités.

Cette activité « hors compétition » est proposée à partir de la catégorie U11.

## **Art. 5 : Activité « en compétition »**

Pour qu'une équipe soit engagée en compétition il est nécessaire que le club dispose d'un entraîneur disponible à lui attribuer.

A défaut, il sera fait appel aux parents pour que l'un d'eux prenne en charge bénévolement l'accompagnement de l'équipe pour les matchs, l'entraîneur salarié du club assurant les entraînements.

La même démarche sera faite dans le cas d'une catégorie d'âge avec une trop grande affluence d'enfants.

Pour l'excédent d'enfants non retenus par l'entraîneur de la catégorie, il pourra être fait appel aux parents pour que l'un d'eux prenne en charge bénévolement l'accompagnement d'une deuxième équipe pour les matchs (l'entraîneur salarié du club assurant les entraînements).

Dans tous les cas d'absence d'entraîneur ou de parent volontaire, la pratique « hors compétition » sera alors proposée aux enfants concernés.

Les équipes en compétition auront un entraînement hebdomadaire en gymnase. Le créneau horaire est déterminé en début de saison en fonction des disponibilités de l'entraîneur. Un entraînement complémentaire pourra éventuellement être fait sur le terrain extérieur. Cet entraînement sera décidé par l'entraîneur, en fonction de ses disponibilités, mais aussi des objectifs et de la motivation de l'équipe.

Les matchs quant à eux se font le week-end, samedi ou dimanche en fonction de la catégorie et du niveau où évolue l'équipe.

L'entraîneur est seul compétent pour décider des joueurs convoqués aux matchs. Il se tient à disposition des familles pour répondre à toutes les questions.

L'engagement en championnat nécessite une participation à tour de rôle aux tâches logistiques inhérentes à la pratique en compétition : tenue des tables de marque, lavage des maillots, préparation de la collation d'après match (\*) quand l'équipe « reçoit ».  
L'organisation du tour de rôle est décidé en concertation avec l'entraîneur en début de saison.

De plus, les déplacements pour les matchs se font en voiture.  
Les familles s'engagent à accompagner les enfants de l'équipe selon un tour de rôle également établi en concertation avec l'entraîneur et en fonction du calendrier des matchs de l'équipe.

*(\*) A la fin des matchs une tradition veut que l'équipe jouant « à domicile », offre une collation à l'équipe adverse avant qu'elle reparte.*

*Le club adhère à ce principe de convivialité en demandant que cette collation soit également prise en charge par les joueurs ou leurs familles, à tour de rôle.*

## **Art. 6 : Modalités d'inscription**

Les modalités d'inscription sont décrites dans un document spécifique.

## **Art. 7 : Organisation de l'accueil des enfants**

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à l'entrée de l'aire d'entraînement (porte d'entrée du gymnase ou portillon du terrain extérieur).

A l'arrivée ils doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur.

La récupération des enfants se fait dans les mêmes conditions.

Si un enfant est autorisé à faire seul les trajets, cette autorisation doit être notifiée sur le dossier d'inscription, dans la case prévue à cet effet.

### **Art. 8 : Assemblée Générale annuelle**

Chaque adhérent doit assister à l'Assemblée Générale de l'association pour laquelle il dispose d'une voix pour les votes réalisés.

En cas d'absence le jour de l'Assemblée, un adhérent peut donner sa voix à un autre membre de son choix par procuration établie sur papier libre.

La voix d'un membre adhérent « mineur » est attribuée à un représentant légal présent le jour de l'assemblée.

### **Art. 9 : Protection des données et droit à l'image**

En matière de protection des données, le Vergèze Basket Club exerce ses activités dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

De plus, le club souhaite pouvoir diffuser l'image de ses adhérents dans le cadre de leurs activités sur les différents supports de communication qu'il utilise (Site Internet, Réseaux Sociaux, Presse, Dossier Projet,...). Pour cela, le club demande l'accord des adhérents sur le bulletin d'inscription.

### **Art. 10 : Politique anti-incivilités**

Le club s'inscrit dans une démarche citoyenne et civique et souhaite être reconnu pour ses valeurs de sportivité, politesse, respect, convivialité...

Tout membre de l'association ainsi que son entourage doit adopter une attitude, sur et autour des terrains, qui s'inscrit dans cette politique.

Au cours des matchs, les joueurs et joueuses adoptent un comportement exemplaire. Les parents soutiennent et encouragent leurs enfants. Ils s'abstiennent de tout comportement négatif à l'encontre des adversaires ou des officiels (sifflets, huées...).

Tout manquement entraînera une sanction prononcée par le Comité Directeur et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Plus particulièrement, toute action qui entraînerait une pénalité financière pour le club (comme par exemple les fautes techniques ou disqualifiantes d'un joueur/euse, une dégradation délibérée d'installation ou de matériel,...) fera l'objet d'un remboursement des frais à l'association, sous une forme convenue avec le club (paiement ou actions d'intérêt collectif).

### **Art. 11 : Acceptation du présent règlement**

En prenant une licence au Vergèze Basket Club, chaque adhérent s'engage à respecter les dispositions de ce Règlement Intérieur.

Document adopté par le Comité Directeur  
Dernière mise à jour le : 25 juin 2022

## 1 Documents d'informations



### **GRILLE TARIFAIRE** **Saison 2022/2023**

Catégories	Années de naissance	Cotisation annuelle Pratique « en compétition »	Cotisation annuelle Pratique « hors compétition »	Cotisation annuelle Pratique « loisir »
7	2016 et après	110 €		
U9	2015 et 2014			
U11	2013 et 2012	130 €	65 €	
U13	2011 et 2010			
U15	2009 et 2008			
U17	2007 et 2006	150 €		
U18	2005			
U20	2004 et 2003			65 €
Séniors	2002 et avant	160 €		

## 1 Documents d'informations



### **PLANNING des CRENEAUX** **D'ENTRAÎNEMENT**

*(prévisionnel)*  
**Saison 2022/2023**

Catégories	Années de naissance	Pratique « en compétition » (gymnase)	Pratique « hors compétition » (terrain extérieur)
U7	2016 et après	Mercredi 17h / 18h Jeudi 17h / 18h	
U9	2015 et 2014	Lundi 17h / 18h Mercredi 12h30 / 14h	
U11F	2013 et 2012	Mercredi 14h / 15h30	
U11M		Vendredi 17h30 / 19h	
U13F	2011 et 2010	Mercredi 15h30 / 17h	
U13M		Jeudi 18h / 19h30	
U15F	2009 et 2008	Lundi 18h / 19h30	
U15M		Mardi 18h30 / 20h	
U17M	2007 et 2006	Mercredi 18h / 19h30	
Séniors F. 1			
Séniors F. 2			
Séniors M. 1		Mercredi 21h / 22h30	
Séniors M. 2			
Séniors M. 3			

## **② Présentation des nouvelles modalités d'inscription Saison 2022 - 2023**

Les inscriptions se font en deux temps.

### **ETAPE 1 : PRE-INSCRIPTION**

Dans un premier temps, toute personne souhaitant s'inscrire dans le club doit remplir le bulletin de pré-inscription ci-après et l'adresser au club par un des moyens suivant :

- Courrier postal adressé à : Vergèze Basket Club - 290, chemin de Boissières - 30310 VERGEZE.
- Scanner le bulletin et l'envoyer par mail à l'adresse : [vergezebc@gmail.com](mailto:vergezebc@gmail.com)
- Remettre le bulletin à un dirigeant du club.

*Attention : merci de renseigner le bulletin de façon bien lisible notamment pour votre adresse mail qui va servir pour la suite de l'inscription (étape 2 ci-après).*

### **ETAPE 2 : INSCRIPTION DEFINITIVE**

Les documents nécessaires seront adressés par mails à chaque adhérent (pensez à vérifier vos spams !).

Ces documents, qui proviendront de deux expéditeurs différents, sont :

1°) Un dossier d'inscription adressé par le club (adresse de provenance : [vergezebc@gmail.com](mailto:vergezebc@gmail.com)).

Ce dossier est constitué de 2 fiches de renseignements et d'informations. Elles devront être complétées et signées puis retournées au club, avec les pièces nécessaires, par un des moyens suivant :

- Courrier postal adressé à : Vergèze Basket Club - 290, chemin de Boissières - 30310 VERGEZE.
- Scanner les fiches et les renvoyer par mail à l'adresse : [vergezebc@gmail.com](mailto:vergezebc@gmail.com)
- Remettre les fiches à un dirigeant du club.

2°) Un lien pour saisir en ligne la demande de licence adressé par la Fédération de Basket (adresse de provenance : [OCC0030007@ffbb.com](mailto:OCC0030007@ffbb.com)).

*La demande en ligne bénéficie d'une saisie guidée très pratique, mais voici néanmoins quelques indications pour mieux comprendre certains domaines :*

*1°) Pour le choix de « pratique » dans le domaine « Je souhaite » les mineurs doivent prendre l'option « compétition ». Les majeurs choisissent entre « compétition » et « loisir ».*

*2°) Dans le domaine « je m'assure » vous trouverez un contrat d'assurances que vous devez dérouler en totalité pour attester en avoir pris connaissance.*

*Ce contrat vous propose des garanties complémentaires à votre propre assurance. En cas d'adhésion, le montant de l'option choisie sera ajouté à votre cotisation.*

*Pour être complet sur le sujet, sachez que le contrat national est renouvelé tous les 4 ans. Pendant la période de validité du contrat, un choix d'option est tacitement reconduit les saisons suivantes sauf à le résilier par lettre R + AR avant le 30 juin. Le choix d'une option plus élevée est cependant possible !*

*3°) En fin de parcours, dans le domaine « je valide », le système vous propose un paiement en ligne. Il s'agit d'une option, le paiement par un autre moyen reste possible (chèque, bons CAF ou ANCV, éventuellement en espèces).*

*Si vous choisissez le paiement en ligne un contribution volontaire pour le prestataire HelloAsso (gérant du service de paiement en ligne) vous sera proposée. Ceci mérite quelques explications. Hello-Asso ne facture aucune prestation aux clubs. Cet organisme se rémunère à travers des contributions données volontairement par les adhérents. Une contribution de base s'affiche au début de la procédure de paiement en ligne mais elle peut être modifiée et même annulée.*

## **IMPORTANT**

Les délais d'envoi des documents pour l'inscription définitive seront fonction des catégories.

**1°) Pour les catégories « mini-basket » (U7 et U9) l'envoi se fera immédiatement après réception du bulletin de pré-inscription.**

► Pour les renouvellements d'adhésion, l'inscription définitive devra être finalisée avant de reprendre les activités.

► Les nouveaux arrivants auront droit à 2 séances d'essai. Pour eux, il est donc préférable d'attendre la fin de ces séances d'essai pour effectuer l'inscription définitive qui devra cependant être finalisée avant de poursuivre les activités au-delà des essais.



2°) Pour les adhésions « hors compétition », l'envoi se fera également immédiatement après réception du bulletin de pré-inscription.

Les adhérents auront la possibilité de pratiquer durant tout le mois de septembre à titre d'essai. Ils pourront donc attendre la fin de ce mois d'essai pour effectuer l'inscription définitive qui devra cependant être finalisée avant de poursuivre les activités au-delà de ce délai.

En adulte (adhérent majeur), la demande de licence devra être faite en catégorie « loisir ».

Pour les mineurs, du fait que la licence « loisir » n'existe pas pour eux, la demande de licence devra être faite en catégorie « compétition ».

3°) En « Séniors compétition » :

► Pour les renouvellements d'adhésion, l'envoi des documents sera fait immédiatement après réception du bulletin de pré-inscription et l'inscription définitive devra être finalisée avant de reprendre les activités.

► A la réception du bulletin de pré-inscription, les nouveaux arrivants seront mis en contact avec le ou les entraîneurs concernés et dès que ce dernier confirmera un accord, les documents pour l'inscription définitive seront envoyés.

4°) Pour toutes les catégories « jeunes compétition » (de U11 à U18) :

► Tous les pré-inscrits seront conviés par catégorie à une séance de détection. Ces séances seront programmées au cours du week-end qui suivra le forum annuel des associations.

A l'issue de ces séances, l'organisation de chaque catégorie sera arrêtée selon les principes énoncés dans le Règlement Intérieur et les documents pour l'inscription définitive seront envoyés en fonction de cette organisation.

### ③ Bulletin de pré-inscription 2022/ 2023

Renseignements concernant la personne souhaitant s'inscrire (personne majeure ou enfant mineur)

Nom : .....Prénom :.....

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville: .....

Sexe : ..... Né(e) le : .....

Adresse mail de contact (très lisible) :

.....@.....

Tél fixe ou portable :.....

Choix de pratique (voir règlement intérieur) :

En compétition

Hors compétition

*Date et signature :*

### 3 Dossier d'inscription 2022/ 2023

## Fiche n°1

Rappel de la personne pré-inscrite (personne majeure ou enfant mineur)

Nom : .....Prénom : .....

Choix définitif de pratique (voir règlement intérieur) :

En compétition

Hors compétition

Paiement de la cotisation (voir grille tarifaire)

J'ai choisi le paiement en ligne (1).....OUI...../.....NON

Je choisis un autre mode de paiement. Ci-joint mon règlement et ses références (nécessaires en cas de recherches!) :

▶ Virement (2) : RIB du club joint en annexe

▶ Chèques (1) : préciser Titulaire du compte / Nom de la banque / N° et montant du ou des chèques :

.....  
.....  
.....

▶ Espèces (2) : montant total versé en espèces : .....

▶ Bons : préciser le type (CAF / ANCV / PASS SPORT), le montant et les n° des bons :

.....  
.....

(1) paiement en trois fois autorisé

(2) paiement en une seule fois

**Merci de privilégier le paiement en ligne ou par virement**

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....  
adhérent majeur ou responsable légal de l'enfant.....  
certifie avoir pris connaissance du règlement interne du VERGEZE BASKET CLUB et m'engage à le respecter.

Je soussigné, autorise le VERGEZE BASKET CLUB à :

- me photographier ou me filmer dans le cadre de mon activité « basket » (adhérent majeur)
- photographier ou filmer mon enfant dans le cadre de son activité « basket » (adhérent mineur)
- diffuser ou publier ces images sur les différents supports de communication utilisés par le club.

Nom, prénom, date et signature :

# ③ Dossier d'inscription 2022/ 2023

## Fiche n°2

### Autorisations pour les adhérents mineurs

#### *Autorisation premiers soins*

Je soussigné, autorise les dirigeants du Vergèze BC à prendre toute disposition d'urgence nécessaire en cas d'accident survenu à mon enfant. Les personnes à contacter en cas d'urgence sont indiquées ci-dessous.

Je précise si mon enfant suit un traitement médical (exemple : Ventoline) :

	<i>Contact 1</i>	<i>Contact 2</i>
Lien de parenté		
NOM - Prénom		
N° téléphone		

#### *Autorisation de transport*

Je soussigné, autorise mon enfant / n'autorise pas mon enfant (*rayez la mention inutile*)

à utiliser les moyens de transports prévus par le Vergèze BC pour assurer les déplacements lors des différentes compétitions (véhicule particulier ou transport en commun).

#### *Autorisation de déplacement*

Je soussigné, autorise mon enfant / n'autorise pas mon enfant (*rayez la mention inutile*)

à effectuer seul les trajets pour venir ou quitter les entraînements et manifestations sportives organisés par le Vergèze BC

(*NOM et prénom du signataire*) : .....

agissant en qualité de Père / Mère / Tuteur légal (*rayez les mentions inutiles*) de l'enfant :

(*Nom et prénom de l'enfant*) : .....

Valide la fiche n°2 « Autorisations pour adhérents mineurs »

*Date et signature :*